REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4688

Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 724 464,00 euros relatifs à une opération de construction de 55 logements PLS située 22 bis, rue Antoine Lumière à Lyon 8e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur: M. BRUMM Richard

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE: 31 MAI 2019

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES:

2019/4688 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15% PAR LA SAHLM VILOGIA POUR LA SOUSCRIPTION DE DEUX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 724 464,00 EUROS RELATIFS A UNE OPERATION DE CONSTRUCTION DE 55 LOGEMENTS PLS SITUEE 22 BIS, RUE ANTOINE LUMIERE A LYON 8E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 28 janvier 2019, le Directeur de Territoire de la SAHLM Vilogia, sise 27, rue Maurice Flandin à Lyon 3^e, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 724 464,00 €à contracter auprès d'Arkéa.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération de construction de 55 logements PLS située 22 bis, rue Antoine Lumière à Lyon 8^e.

La SAHLM Vilogia a autorisé le Directeur Général à contracter ces prêts au cours de la séance de son Conseil de surveillance du 31 mai 2018.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Vilogia s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 15 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 2 819 m².

La SAHLM Vilogia bénéficie à ce jour de 10 191 885,92 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu l'article L. 2252-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la séance du Conseil de surveillance du 31 mai 2018 de la SAHLM Vilogia ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Vilogia pour le remboursement à hauteur de 15 % de deux emprunts d'un montant total de 3 724 464,00 € à contracter auprès d'Arkéa. Ces emprunts sont destinés à financer une opération de construction de 55 logements PLS située 22 bis, rue Antoine Lumière à Lyon 8^e.
- 2- Les caractéristiques de ces prêts consentis par Arkéa sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLS	PLS COMPLEMENTAIRE
Montant:	1 899 477 euros	1 824 987 euros
Phase de mobilisation:	Possible, de 3 à 24 mois	18 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle	
Conditions financières:		TI3M + 0,40%
Phase de consolidation	au plus tard le 31/12/2020	
Durée:	15 ANS	
Périodicité des échéances :	Annuelle	Trimestrielle
Taux d'intérêt :	Livret A +1,11%	Taux fixe de 1,77%
Profil d'amortissement :	Progressif	
Remboursement anticipé:	Indemnité forfaitaire	Indemnité actuarielle

- 3- La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple d'Arkéa, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- 4- Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- 5- M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par la SAHLM Vilogia auprès d'Arkéa. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.
- 6- Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM Vilogia. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM Vilogia.
- 7- La SAHLM Vilogia s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM